

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-04

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 24 janvier, à Chalons en Champagne

Date de convocation	16 janvier 2024
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M Bruno CUNY (représente M Ph CLAUDE)
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)
Mme Inès DE MONTGON
Mme Raymonde MAHUT (représente M HERBILLON)
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M. Sébastien PAULET
M Pascal MAUROY
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT
M. Jean SIMONIN
M. J Pierre CORVISIER
M Jean Yves JONET

M. Géry TRONÇON
M Dominique DIDELOT (représente M Valloire)
M. Dominique COLLIN
M. Claude VALDENNAIRE
M Kévin GENGOUX
M. Yannick ROSSATO
M André LIEBEAUX
M. Eric GILLARDIN
M. Michel NORMAND
Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT
M Benoit JOURDAIN
M Christophe DUMONT
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES INVESTISSEMENTS

Résultat du vote
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-04

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES INVESTISSEMENTS

L'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant éligible à prendre en compte correspond à trois postes de dépenses :

- L'installation de nouveaux radiateurs dans la salle de réunion : 1 094,68€ et 8 698,14€
- L'aménagement des cloisons d'accueil : 594,50€ + 147,50€
- Acquisition de deux ordinateurs : 2 191,20€

***Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical ;***

- AUTORISE le paiement des factures d'investissement listées ci-dessus sur le budget 2024 en anticipation du vote du budget primitif.



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS